

Ministère de la Culture



CONCOURS ÉCRITURE ET CRÉATION DE SÉRIES

2020

Conditions requises
Formalités d'inscription
Déroulement du concours

La Fémis, Service Concours Séries TV, 6 rue Francœur - 75018 PARIS
Pour tous renseignements, tél. : 01.53.41.21.58 - fax : 01.53.41.02.89
concours-seriestv@femis.fr

MODALITES DU CONCOURS ECRITURE ET CREATION DE SERIES 2020

novembre 2019

I. LES CONDITIONS REQUISES

Ce cursus d'une année s'adresse à de **jeunes auteurs, réalisateurs ou producteurs disposant d'une formation ou d'une pratique d'écriture déjà confirmée** (capacité d'écriture de fiction déjà travaillée et acquise) et dont l'écriture de séries serait une spécialisation. Les candidats doivent être très clairement motivés par la création de séries, capables de travailler en collaboration et disposant déjà d'une solide culture des séries.

Le concours Séries est ouvert aux candidats **âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2020**. Les candidats français doivent être titulaires d'un diplôme équivalent au niveau master. Les candidats européens doivent obligatoirement avoir le même niveau (par équivalence) et présenter la traduction certifiée de leurs diplômes.

Une dérogation pourrait être accordée concernant la limite d'âge et le niveau de diplôme pour les candidats pouvant justifier d'une activité professionnelle d'au moins quatre ans et d'une véritable expérience d'écriture.

La maîtrise de la langue française est obligatoire. Les épreuves ont lieu en français, de même que les enseignements dispensés à l'Ecole.

Certains enseignements pouvant être dispensés en anglais, la lecture et la compréhension orale de l'anglais sont nécessaires, ainsi qu'est souhaitée la capacité à écrire en anglais.

Les candidats ne peuvent pas s'inscrire plus de trois fois au concours, tous concours confondus.

II. LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Les candidats procèdent à leur inscription par Internet du **mardi 10 décembre 2019 à 12h00 au vendredi 10 janvier 2020 à 22h00**.

Ils doivent remplir le formulaire d'inscription sur le site www.femis.fr (rubrique *Admission / Inscription/ Concours général*), et transmettre en ligne les pièces justificatives suivantes (de 1. à 6.) :

Les noms des fichiers prennent la forme suivante : nom prénom intitulé du document.

1. DIPLÔME : les candidats doivent fournir une copie d'une attestation certifiant l'obtention d'un diplôme de niveau master.

2. ATTESTATION DU NIVEAU D'ANGLAIS : les candidats doivent obligatoirement attester d'un **niveau d'anglais au minimum B1** dans le cadre européen de référence pour les langues (CECRL).

Il appartient au candidat de choisir le test pour attester de son niveau en anglais.

Les candidats devront faire parvenir l'attestation au plus tard le **30 juin 2020**.

3. IDENTITE : les candidats doivent fournir une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport.

4. DÉROGATION : les candidats demandant une dérogation doivent fournir une lettre expliquant leur demande et les éléments montrant une véritable expérience d'écriture.

5. FRAIS D'INSCRIPTION : le montant est de **136 euros, réglé uniquement par carte bancaire.** Cette somme ne sera en aucun cas remboursée (joindre obligatoirement l'attestation de paiement par carte bancaire).

Les candidats boursiers sont exonérés des frais d'inscription (arrêté du 30 août 2019) : **joindre la notification définitive de bourse 2019-2020.**

6. PHOTO : une photo d'identité.

7. LE DOSSIER DE CANDIDATURE : ce dossier comprend une présentation détaillée des expériences ainsi que des extraits de travaux d'écriture, une lettre de motivation et un texte sur un film choisi par le/la candidat(e) (voir ci-après le déroulement des épreuves du concours).

Le dossier de candidature imprimé doit être adressé par la poste (dont le cachet fait foi) **au plus tard le samedi 11 janvier 2020 à 22h00, en recommandé avec accusé de réception**, à La Fémis, Service Concours Séries TV, 6 rue Francœur, 75018 Paris. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Remarque : Les candidats handicapés bénéficient d'un aménagement pour passer les épreuves des concours. Ils doivent prendre contact avec le service concours pour s'assurer de l'organisation de cet aménagement.

Une liste provisoire des inscrits sera en ligne sur www.femis.fr à partir du **jeudi 23 janvier 2020 à 12h00** (rubrique *Admission / Inscription*). *Il est conseillé aux candidats de faire une copie de toutes les pièces contenues dans leur dossier d'inscription, au cas où celui-ci s'égarerait en cours de traitement.*

Toute infraction au règlement des concours (rubrique *Admission / Modalités*), soit dans les renseignements fournis par le/la candidat(e) lors de l'inscription au concours, soit au cours des épreuves entraîne son exclusion.

III. LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours Séries TV se déroule en **trois parties** : 1^{ère} partie (pré-admissibilité), 2^{ème} partie (admissibilité), 3^{ème} partie (admission).

Le calendrier général des épreuves est affiché sur le site (rubrique *Admission / Calendrier des épreuves*).

A. PREMIERE PARTIE : PRÉ-ADMISSIBILITÉ

La pré-admissibilité se fait sur instruction du dossier de candidature comportant les éléments suivants :

1) Une présentation détaillée des expériences ainsi que des extraits de travaux d'écriture

Le/la candidat(e) doit décrire précisément la nature de ses travaux d'écriture et des activités en rapport avec la formation à la création de séries télévisuelles (maximum deux pages). Il devra notamment détailler la liste de ses travaux en précisant leur nature (professionnelle ou personnelle), leur diffusion éventuelle, etc., ainsi que tous éléments permettant d'évaluer l'activité d'écriture du candidat. **Le dossier comprendra obligatoirement en annexe des extraits de ses travaux d'écriture (maximum 10 pages).**

2) Une lettre de motivation

La lettre de motivation (maximum une page) doit expliquer les raisons pour lesquelles le/la candidat(e) souhaite suivre cette formation et ce qu'il attend de ce programme.

3) Un texte sur un film

Le/la candidat(e) doit rédiger un texte sur un film de son choix, qui l'a particulièrement marqué(e) ou touché(e), exprimant un regard personnel et sincère, et non une critique journalistique ou un commentaire universitaire. Ce texte ne doit en aucun cas dépasser 1 page (format A4) dactylographiée.

La liste des candidats pré-admissibles sera affichée dans les locaux de La Fémis et sur Internet (*rubrique Admission / Résultats des concours*) **le jeudi 6 février 2020 à 18h00**. Les candidats pré-admissibles reçoivent une convocation par mail pour l'épreuve de la deuxième partie.

B. DEUXIEME PARTIE : ADMISSIBILITÉ

Coefficient : 3

Les candidats déclarés pré-admissibles seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

La deuxième partie comporte deux épreuves écrites.

1) Une épreuve d'analyse :

Le/la candidat(e) doit rédiger un bref essai personnel (maximum 5 pages) sur une série TV existante qu'il/elle aime particulièrement. Il/elle doit expliquer les raisons de cet intérêt en s'appuyant sur les caractères spécifiques de cette série (construction, originalité de l'écriture, etc.).

Cet écrit n'est pas une critique journalistique ou un commentaire universitaire, mais une analyse personnelle de la série choisie.

Cette épreuve doit être remise par le/la candidat(e) le jour de l'épreuve écrite sur table dans une enveloppe sans aucune mention du nom du candidat de façon à conserver l'anonymat de l'épreuve.

Coefficient 1

2) Une épreuve d'écriture de scénario :

Le/la candidat(e) doit écrire le synopsis succinct d'un épisode d'une série (noté sur 10) et l'écriture de scènes dialoguées (noté sur 10).

Des sujets au choix seront proposés.

Le/la candidat(e) sera évalué(e) sur sa capacité à s'emparer du sujet, sur son originalité et sur son imagination.

Durée de l'épreuve : 7 heures

Coefficient 2

• **Date de l'épreuve : le mercredi 26 février 2020**, début de l'épreuve à 13h00 (se présenter à partir de 12h30).

• **Lieu de l'épreuve : à La Fémis (6 rue Francoeur - 75018 PARIS. Métro : Lamarck-Caulaincourt, ligne 12 ; Château Rouge, ligne 4. Autobus : 80, 31).**

Les candidats doivent se présenter munis **d'une pièce d'identité** avec leur photographie et **de la convocation** qu'ils ont reçue par mail.

Les notes obtenues à l'issue de la deuxième partie par les candidats déclarés admissibles sont conservées pour la troisième partie.

La liste des candidats admissibles sera affichée dans les locaux de La Fémis et sur Internet (rubrique Admission / Résultats des concours) le vendredi 20 mars 2020 à 18h00.

Le planning de l'oral sera affiché sur www.femis.fr (rubrique Admission / Résultats des concours) le lundi 23 mars 2020 à 18h00. Ce planning sert de convocation pour les candidats.

Pour les candidats ayant échoués, les notes de la deuxième partie du concours leur seront communiquées par courrier personnel.

C. TROISIEME PARTIE : ADMISSION

Les candidats déclarés admissibles seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

La troisième partie (l'admission) comporte **une seule épreuve, orale et publique**. Elle consiste en un entretien portant :

- sur la culture, les goûts, les expériences et les projets du candidat,
- sur les épreuves précédentes et notamment sur les épreuves écrites de la deuxième partie, ainsi que sur la présentation détaillée des expériences d'écriture, la lettre de motivation et le texte sur un film exigés au moment de l'inscription définitive.

Durée de l'épreuve : 30 minutes au maximum
Coefficient 3

L'épreuve aura lieu **le lundi 25 mai et le mardi 26 mai 2020 à La Fémis**, à l'heure indiquée sur le planning. Les candidats devront être munis d'une pièce d'identité avec leur photographie.

Le nombre maximum de places ouvert au concours 2020 est fixé selon les termes du règlement du concours. A titre d'information, 6 places ont été pourvues au concours 2018.

La liste des admis sera affichée dans les locaux et sur le site Internet de La Fémis (rubrique Admission / Résultats des concours) **le mardi 26 mai 2020 à 18h00**.

Ils recevront leur lettre d'admission précisant la date de la rentrée et rappelant les pièces et formalités administratives à remplir.

Le jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente). Tout candidat inscrit sur cette liste, et avisé en tant que tel, pourra éventuellement être appelé à suppléer à une défection survenant, entre la proclamation des résultats et le 13 septembre 2020.

| |
|---|
| LES DECISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL |
|---|

Tous les documents constituant le dossier restent la propriété de La Fémis.

Les candidats non reçus pourront récupérer par mail les évaluations de leurs épreuves.

Demande à formuler par mail entre le mois d'octobre et le mois de décembre qui suit le concours.

Les candidats reçus devront régler dès la rentrée :

- Les droits annuels de scolarité : à titre indicatif, pour l'année 2019-2020, ils sont de 438 € (fixés par arrêté du ministre de la culture), leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2020.
- Les cotisations de sécurité sociale étudiante : à titre indicatif, à la rentrée 2019, elles s'élèvent à 91 € (fixés par arrêté du ministre de la culture), leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2020.

Les boursiers (CROUS, FNAU) sont exonérés de leurs droits d'inscription à l'École et de leur cotisation à la Sécurité Sociale.

AVERTISSEMENT

L'enseignement à La Fémis est à plein temps et requiert l'assiduité des étudiants. Un travail en parallèle est donc possible mais seulement les week-ends ou soirées. Pour les étudiants en situation de difficulté, les bourses et aides sociales permettent de les accompagner pendant leurs études.

Pour information, les candidats qui sont salariés ou touchant les Assedic peuvent bénéficier d'une prolongation de leurs droits dans le cadre d'un « projet d'action personnalisée ». La Fémis est reconnue en tant qu'établissement de formation par Pôle Emploi. Pour plus de renseignements, contactez Pôle Emploi.

BOURSES

Des bourses de l'enseignement supérieur peuvent être attribuées sur critères sociaux. Ces bourses sont gérées et versées directement par le CROUS. La demande de bourse pour La Fémis doit donc se faire auprès du CROUS en début d'année (voir le site du CROUS pour plus d'informations).

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE TOUTE AUTRE DISPOSITION ANTERIEURE

La Fémis

Service concours Séries TV. tél. : 01 53 41 21 58 – Fax : 01 53 41 02 89

concours-seriestv@femis.fr